



GREAT LAKES AND ST. LAWRENCE CITIES INITIATIVE
ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT

RÉSOLUTION 5 – 2007M

CONSERVATION DE L'EAU ET ÉCONOMIE DES RESSOURCES EN EAU

ATTENDU QUE les Grands Lacs, dont les lacs Supérieur, Michigan, Huron, Érié et Ontario, ainsi que le fleuve Saint-Laurent, sont des trésors nationaux et internationaux dont l'importance est vitale dans la région;

ET ATTENDU QUE ces trésors sont des ressources communes partagées entre les citoyens du Canada et ceux des États-Unis;

ET ATTENDU QUE le système des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent est le principal système d'eau douce à l'échelle mondiale, qu'il contient près de vingt pour cent de l'approvisionnement mondial en eau douce de surface et qu'il fournit de l'eau potable à plus de trente-cinq millions de citoyens du Canada et de citoyens des États-Unis;

ET ATTENDU QUE les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent jouent également un rôle essentiel dans la région en ce qui a trait à l'industrie et aux loisirs et qu'ils ont une valeur certaine à titre d'habitats naturels;

ET ATTENDU QUE seulement un pour cent de cette ressource est renouvelé chaque année;

ET ATTENDU QU'UNE gestion inappropriée des eaux pourrait causer un tort irréversible à l'écosystème des Grands Lacs et du Saint-Laurent;

ET ATTENDU QUE l'eau est gaspillée par l'utilisation d'appareils peu économes d'eau dans l'ensemble du bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent;

ET ATTENDU QUE les changements climatiques accélèrent l'évaporation des eaux de surface des Grands Lacs et du Saint-Laurent toute l'année durant;

ET ATTENDU QUE les activités de traitement et de distribution des eaux font partie de celles qui consomment le plus d'énergie parmi les diverses opérations municipales;

ET ATTENDU QUE les membres de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent reconnaissent le besoin pour une conservation active et une utilisation efficiente de l'eau et conviennent que la croissance, la conservation et l'économie de l'eau peuvent coexister;

ET ATTENDU QUE l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent a lancé en 2007 un cadre de conservation des eaux incitant les villes à réaliser d'ici l'an 2015 une réduction de cinquante pour cent des niveaux de consommation d'eau par rapport à ceux de



l'an 2000 et encourage encore plus de villes à mettre en œuvre des programmes de conservation de l'eau en favorisant la mise en place d'un réseau de pratiques exemplaires;

ET ATTENDU QUE l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent félicite les gouverneurs et premiers ministres des huit États et des deux provinces des Grands Lacs, au Canada et aux États-Unis, pour leur travail en vue de réaliser les objectifs de conservation et d'économie des eaux régionales stipulés à l'Article 304(1) de l'Entente relative à la durabilité des ressources hydriques du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent et que l'Alliance se réjouit à envisager d'autres révisions aux objectifs en vue d'assurer l'adoption d'une approche concentrée et opportune à l'égard de la conservation des eaux régionales;

POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU QUE les membres de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent réitéreront le besoin que les villes poursuivent leurs efforts de conservation et d'économie des eaux et encourageront une participation municipale encore plus importante au cadre de conservation des eaux;

ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent continuera de promouvoir son cadre de conservation des eaux parmi ses membres et auprès d'autres villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent par l'entremise de documents promotionnels et de présentations aux conseils municipaux;

ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent encouragera les municipalités à inclure des mesures de conservation et d'économie des eaux dans leurs programmes d'efficacité énergétique et de changements climatiques;

ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent encouragera les gouvernements aux autres niveaux à travailler étroitement avec les municipalités pour explorer la façon dont ils peuvent mettre en œuvre des mesures qui aideraient directement les municipalités à réaliser leurs objectifs de conservation des eaux;

ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent demandera aux gouvernements fédéraux, provinciaux et d'État au Canada et aux États-Unis d'adopter des mesures pour interdire la vente de cuvettes de toilette et d'autres appareils électroménagers peu économes d'eau.

Signé ce 12^e jour de juillet 2007

Gary Becker, président
Maire de Racine
Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent